

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 mars 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. L'ORATEUR DE L'HONORABLE HYO SANG RHEE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

[Traduction]

M. l'Orateur: La Chambre a le grand honneur d'accueillir aujourd'hui un collègue parlementaire distingué, représentant un des amis du Canada de l'autre côté du Pacifique, en la personne de l'honorable Hyo Sang Rhee, président de l'Assemblée nationale de la République de Corée.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La République de Corée a la chance d'avoir un président qui, dans l'exercice de ses fonctions, apporte non seulement une longue expérience parlementaire, mais aussi l'esprit réfléchi de l'éminent en philosophie et en littérature, domaine dans lequel M. Rhee a acquis une réputation internationale.

La visite du président Rhee honore la Chambre des communes et les Canadiens. Au nom de la Chambre, je souhaite au président Rhee la bienvenue la plus chaleureuse et un séjour fructueux et des plus agréables dans notre pays.

• (2.10 p.m.)

AFFAIRES COURANTES

PROCÉDURE ET ORGANISATION

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter les 2^e et 3^e rapports du comité permanent de la procédure et de l'organisation.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

ANNONCE D'UN PROGRAMME D'EMPLOI ET D'ACTIVITÉ À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à la Chambre au sujet des mesures prises par le gouvernement pour assurer cet été un programme d'emploi et d'activités à l'intention des étudiants. Les députés le savent sans doute, plus de 1,800,000 jeunes seront libérés de leurs études universitaires ou secondaires cet été, soit 100,000

de plus qu'à l'été 1970. Beaucoup d'entre eux seront à la recherche d'emplois; beaucoup d'autres à la recherche d'occupations d'été intéressantes. L'intérêt national est de donner satisfaction au plus grand nombre possible de membres de ces deux groupes.

Rares sont les pays qui peuvent encourager les étudiants des niveaux secondaires et post-secondaires à payer eux-mêmes une partie du coût de leurs études grâce aux gains que leur procure un emploi à temps partiel ou saisonnier. Le Canada est un de ceux-là. Mais même chez nous, il n'a pas toujours été possible à l'économie d'absorber tous ceux qui voulaient travailler. Les avantages d'un emploi d'été sont si évidents, toutefois, indépendance, élargissement des horizons, acquisition de compétence et d'expérience, pour n'en nommer que quelques-uns, que les gouvernements et le milieu des affaires ont raison de ne négliger aucun effort pour prêter leur concours. On a également raison d'aider les étudiants qui ne sont pas en quête de travail mais qui désirent cependant s'occuper utilement pendant les vacances d'été. Les talents et les énergies de tous ces jeunes, utilisés rationnellement, peuvent être un précieux apport pour le pays pendant les mois d'été.

Si souhaitable que soit l'objectif d'offrir des emplois d'été aux étudiants, il ne faut pas le poursuivre au point de réduire les possibilités d'emploi pour les personnes qui, au Canada, font partie de la population active permanente ou pour celles qui sont sur le point d'y accéder. L'idéal, ce serait la mise en œuvre de programmes d'emplois d'été et d'activités étudiantes bien conçus, de façon à éviter la concurrence avec le travail permanent des adultes. Les programmes que le gouvernement envisage, et pour lesquels il recherche et requiert la collaboration d'autres paliers de gouvernement et du secteur privé, ont été conçus dans cette optique. Ils visent à fournir des emplois ou des occupations d'été pour les étudiants. On met tout en œuvre pour éviter la concurrence sur le marché du travail entre les étudiants et les membres permanents de la population active.

Une tâche semblable est toujours difficile l'été. Cette année, cependant, les possibilités d'emploi n'atteindront leur maximum qu'au cours des mois d'été, alors que l'entrée de centaines de milliers d'étudiants sur le marché du travail aura lieu au cours des mois printaniers.

[Français]

Le gouvernement fédéral accepte le devoir que lui impose sa qualité de grand employeur et se propose de fournir, dans la Fonction publique, autant d'emplois temporaires que possible. En même temps, il encourage vivement les autres employeurs, tant du secteur public que du secteur privé, à embaucher des étudiants pendant les mois d'été. Néanmoins, il est essentiel, tout autant que l'industrie, qu'il importe, à cet égard, d'éviter les activités fictives, qui ne sauraient contribuer au bien-être national, présent ou futur. Les emplois offerts, perma-